



Direction de l'Action Régionale
et de la Petite et Moyenne Industrie

Sous-direction de la métrologie
Organisme notifié n° 0171

DA 24-436/6

DECISION N° 99.00.620.001.0 du 2 mars 1999

ADDITIF N° 6 au CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. de TYPE
N° 94.00.626.010.0 du 27 décembre 1994

Le présent additif concerne le pont-bascule MASTER K type PB, qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité et de ses additifs n° 1 du 31 janvier 1996 (1), n° 2 du 11 juillet 1996 (2), n° 3 du 9 décembre 1996 (3), n° 4 du 10 mars 1998 (4) et n° 5 du 2 septembre 1998 (5), par l'ajout d'une version PB9 "PERFECT P" dont le dispositif récepteur de charge est constitué d'une charpente métallique et de panneaux en béton.

Cette nouvelle version permet de constituer un instrument transportable ne nécessitant pas de démontage des cellules de pesée pour le transport.

Lors de l'installation, les exigences de génie civil prévues par le fabricant (résistance des sols, planéité...) et correspondant aux caractéristiques de l'instrument devront être respectées.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

VERSION du pont-bascule	Dimensions du dispositif récepteur de charge (en m)	Portée maximale Max (en t)	Echelon e (en kg)	Nombre de capteurs (N)	Modèle de Capteur (*) N°
PB 9 "PERFECT P"	Longueur 18 largeur 3	Max 60	e 5	4 N 6	1/2/3/9/11 12/13/14/15/16

(*) voir tableau n° 2 de l'annexe au certificat n° 94.00.626.010.0 du 27 décembre 1994 complété par les tableaux n° 2 de l'additif n° 4 et de l'additif n° 5.

Les autres caractéristiques ainsi que les conditions particulières de vérification fixées par le certificat d'approbation C.E. de type précité et ses additifs restent inchangées.

Le sous-directeur de la métrologie,

J.F. MAGANA

- (1) Décision n° 96.00.626.001.0 du 31 janvier 1996.
(2) Décision n° 96.00.626.004.0 du 11 juillet 1996.
(3) Décision n° 96.00.620.020.0 du 9 décembre 1996.
(4) Décision n° 98.00.620.005.0 du 10 mars 1998.
(5) Décision n° 98.00.620.033.0 du 2 septembre 1998.